



Regularisations

Par walid

Bonjour

Je souhaiterais avoir votre avis éclairé sur ma situation en vue d'une éventuelle demande de régularisation.

Je suis un homme de nationalité algérienne, âgé de 28 ans, présent en France depuis 10 ans de manière continue, avec des justificatifs mensuels attestant de ma présence. J'ai d'abord été en situation régulière avec plusieurs titres de séjour étudiant, mais j'ai reçu un refus de renouvellement accompagné d'une OQTF il y a plus de 3 ans en raison d'un redoublement. Malgré cette décision, je suis resté en France et j'ai poursuivi mon parcours universitaire, obtenant récemment un Master en Intelligence Artificielle, domaine reconnu comme secteur en tension. Pendant mes études, j'ai également effectué plusieurs stages dans mon domaine.

Sur le plan familial, je suis célibataire, sans enfant, fils unique. Mes parents sont divorcés depuis ma naissance et j'ai toujours été sous la **garde exclusive de ma mère, aujourd'hui de nationalité française, résidant légalement en France, et qui assure mon soutien financier régulier (virements mensuels). J'habite actuellement seul, principalement pour des raisons liées à la proximité de mes études, mais je garde un lien fort et exclusif avec ma mère.

Compte tenu de ces éléments, pensez-vous qu'il est *judicieux de déposer dès maintenant une demande de régularisation au titre de la vie privée et familiale, malgré le fait que l'accord franco-algérien évoque un délai de 15 ans dans le cas d'un séjour sous titre étudiant ?

Estimez-vous que mon OQTF ancienne peut encore constituer un obstacle sérieux à ma demande, même si j'ai poursuivi et réussi mes études depuis ?

Enfin, quelles seraient selon vous mes chances réelles de succès dans un tel dossier, au regard de ma situation personnelle, familiale et professionnelle.

Je vous remercie vivement par avance pour votre temps et vos précieux conseils.

Bien cordialement,

Par ITERNITY1979

Bonjour Salam Walid

Quelle est votre situation à l'heure actuelle, études où travaillez vous ?

Si je comprends bien malgré l'OQTF vous avez continué vos études donc sans papiers ?

Avez vous fait un recours à l'OQTF ?

Quelle est votre situation suite à cet OQTF ? En situation irrégulière ?

Il y a beaucoup de positif dans votre situation : études, diplôme, mère de nationalité française et qui vous soutient financièrement ?

Merci d'apporter des précisions

Bonne journée

Ines

Par walid

Merci beaucoup pour votre réponse et l'attention que vous portez à ma situation. Pour vous apporter plus de précisions, j'ai effectivement fait un recours à l'époque contre l'OQTF que j'avais reçue alors que j'étais étudiant en Licence, mais ce recours n'a malheureusement pas abouti, et tout cela date d'il y a maintenant plus de trois ans. À cette époque, ma

mère n'était pas encore française. Aujourd'hui, elle a obtenu la nationalité française et continue de me soutenir financièrement chaque mois. J'ai poursuivi mes études malgré ces difficultés et je suis désormais fraîchement diplômé d'un Master en Intelligence Artificielle, un domaine reconnu comme secteur en tension. J'ai donc terminé mon parcours universitaire et je ne suis plus inscrit à l'université actuellement, et je n'ai pas encore de contrat de travail. Cela dit, j'ai passé plusieurs entretiens dans des entreprises françaises en lien direct avec mon domaine, j'ai eu plusieurs retours positifs et je suis en pleine négociation avec certaines entreprises pour obtenir au moins une promesse d'embauche ou un document indiquant qu'elles souhaiteraient me recruter si ma situation était régularisée, même si pour l'instant rien n'est encore confirmé ou signé. Par ailleurs, depuis mon parcours universitaire, je dispose de nombreuses lettres de recommandation rédigées par mes professeurs, mes chefs de formation ainsi que mes tuteurs de stage, qui témoignent de mon sérieux, de mes compétences et de mon intégration. Je souhaiterais savoir si, compte tenu de tous ces éléments, vous pensez qu'il serait judicieux de déposer dès maintenant une demande de régularisation au titre de la vie privée et familiale, même sans promesse d'embauche, ou s'il vaudrait mieux attendre. Et si j'obtiens une promesse d'embauche, est-ce que cela renforcerait significativement mes chances d'obtenir cette régularisation, au regard de mon parcours, de mes dix ans de présence en France, et de mon lien exclusif avec ma mère française ? Je vous remercie sincèrement pour vos conseils et votre aide précieuse.

Par ITERNITY1979

Merci Walid,

Il y a beaucoup de positif dans votre situation.
Malgré l'OQTF, vous avez fait tout de même un recours.

Donc si je comprend bien actuellement vous n'avez pas de papiers?

Même si un emploi ou une promesse d'embauche seraient +++, vous avez assez d'éléments positifs pour faire une demande (10ans en France, études,diplômes,mère française,parfaite maîtrise de la langue française,recherche d'emploi en cours)

Si j'étais à votre place, je tenterai,toutes les chances sont de votre côté.
Franchement,j'ai vu des personnes régularisées avec bien moins d'éléments que vous.

Ines

Par walid

Je vous remercie sincèrement pour votre réponse et vos encouragements, cela me rassure énormément et me donne confiance pour la suite.
Je vais suivre vos conseils et commencer à préparer mon dossier pour déposer une demande de régularisation au titre de la vie privée et familiale. Je reste conscient que ce sera un parcours exigeant, mais votre message me motive beaucoup.

Encore un grand merci pour votre temps, votre écoute et votre bienveillance.

Bien cordialement,

Par ITERNITY1979

Je vous en prie Walid en ce Vendredi

Je vous envoie plein d'ondes positives et n'hésitez pas à donner de vos nouvelles sur ce fil.

Kheir Inchallah

Ines

Par CToad

Bonjour

Il serait sans doute plus facile d'obtenir une promesse d'embauche en tant qu'algérien et demander ensuite un titre de séjour pour le travail genre passeport talent. Après, avec le temps, vous pourrez faire d'autres démarches

Votre diplôme et votre carrière sont à mon avis des points forts bien plus pertinent que votre dépendance à votre mère, fut elle française. Dans le premier cas votre venue est un atout pour la France, dans le second vous vous présentez comme dépendant, à 28 ans.

Bonne continuation à vous et bonne chance pour votre recherche d'emploi

Ctoad